

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



**ARRETE PORTANT OUVERTURE DES SESSIONS DES
SELECTIONS PROFESSIONNELLES**

Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel,

VU

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée ;
- La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 17 ;
- Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi susvisée du 12 mars 2012 ;
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 08/11/2016

CONSIDERANT

- Que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés
- Que le conseil de communauté en date du 14/11/2016
 - **A DECIDE** d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;
 - **A AUTORISE** le Président à organiser des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.
 - **A AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

ARRETONS

- L'ouverture de la session des sélections professionnelles en interne au siège de la Communauté de communes.
- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 09/12/2016.
- le nombre de postes ouverts est de 2.
- les dates et le lieu de l'audition des agents candidats est le 16/12/2016 à partir de 10h00.

Cet arrêté fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'autorité organisatrice de la sélection professionnelle.

Il est également publié sur le site Internet de la collectivité.

Fait à Valdahon, le 15 novembre 2016

Le Président,
Albert GROSPERRIN

